

FORMULE N° 53.

SERMENT DU GREFFIER DU SCRUTIN APRÈS LA CLÔTURE DU SCRUTIN.
(Art. 50 (7).)

Je, soussigné, greffier du scrutin au bureau de votation n°
 du district électoral d _____, jure (ou affirme
 solennellement) que ce cahier du scrutin dudit bureau de votation, tenu
 sous la surveillance de _____, qui y a agi
 (insérer le nom du S.-O. R.)
 en qualité de sous-officier rapporteur, a été ainsi tenu par moi, sous
 sa surveillance comme susdit, d'une manière exacte et au mieux de
 mon habileté et de mon jugement; que le nombre total des votants
 inscrits dans ce cahier du scrutin est de _____, et
 qu'au mieux de ma connaissance et croyance, il contient un état vrai
 et exact des votes donnés audit bureau de votation, tel que les votes
 y ont été reçus par ledit sous-officier rapporteur, et que j'ai rempli
 fidèlement tous mes autres devoirs comme greffier du scrutin aux
 termes de la loi.

.....
 Greffier du scrutin.

ASSERMENTÉ (ou affirmé) devant moi à
 ce _____ jour d _____, en l'année 19 ____ .

.....
 Sous-officier rapporteur
 (ou, selon le cas)